Pôle communication

Lundi 30 mars 2020

CORONAVIRUS
Covid-19

INFO PRESSE

Un délai supplémentaire de trois mois pour les visites techniques des véhicules de transport de personnes et de marchandises

En raison de la crise sanitaire actuelle, les centres de contrôles techniques de la DITTT, comme l'ensemble de ses guichets, sont fermés au public.

Afin de permettre la continuité d'activité des professionnels du transport de personnes et de marchandises, une extension de validité de trois mois est accordée aux véhicules dont les dates de visites techniques expirent entre le 23 mars et le 25 mai inclus.

Ainsi, à titre d'exemple, la date de visite technique d'un véhicule qui arrive à échéance le 5 mai, sera prolongée automatiquement jusqu'au 5 août inclus. Par contre, un véhicule dont la date de visite technique arrive à échéance après le 26 mai ne bénéficiera pas d'extension de validité et devra réaliser normalement sa visite technique.

L'extension de validité accordée n'exonère pas les propriétaires de l'obligation de maintenir leurs véhicules en bon état de fonctionnement, et ce, en conformité avec les dispositions du code de la route.

Dès la reprise des activités, et en tenant compte des extensions accordées, il appartiendra aux transporteurs de prendre rendez-vous à l'adresse suivante : controle-technique.dittt@gouv.nc